

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre Juin, à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de Jézainville, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation ordinaire légale, sous la présidence de Monsieur Gilbert MARCHAL, Maire.

Étaient présents : Daniel BERTARD, Jean-Pierre GEORGE, Jean-Luc KLIMCZAK, Pascal LAFONT, Dominique LALLEMENT, Fabienne FERNANDEZ, Chantal LEMOINE, Anaïs PAURISSE

Étaient excusés : Patrick LAGODA qui a donné procuration à Pascal LAFONT

Étaient absents : Marie-Cécile ANTOINE, Frédéric BELIN, Alexandre FLAMMANG, Paulo DE OLIVEIRA, Fabrice HOUDART

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance : Mme Fabienne FERNANDEZ

MAINTIEN DU SERVICE PUBLIC DE L'ONF

Le Conseil Municipal réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le Conseil Municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi des très nombreuses suppressions de poste et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les Communes Forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat Collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- L'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- Le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- Le maintien du régime forestier et la ré affirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Suite à la réception du Compte Administratif 2018 et Budget Primitif 2019 de l'eau et l'assainissement, la Préfecture a émis plusieurs remarques concernant l'affectation des résultats qu'il convient de rectifier comme ci-dessous,

Recettes de fonctionnement	002	- 3 242,27 €
Dépenses de fonctionnement	023	- 3 242,27 €

Recettes d'investissement	021	- 3 242,27 €
Dépenses d'investissement	2315	- 3 242,27 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET COMMUNE

Suite aux remarques de la Trésorerie, les modifications suivantes sont à faire sur le budget de la Commune :

2315	Installation, matériel et outillage technique	- 1 066,03 €
10226	Taxe d'aménagement	+1 066,03 €
4541	Dépenses	- 2 750,00 €
4542	Recettes	+2 750,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ces propositions à l'unanimité.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Suite aux remarques de la Trésorerie, les modifications suivantes sont à faire sur le budget de la Commune ainsi que l'ouverture de crédit pour les amortissements :

2315	Installation, matériel et outillage technique	- 15 000,00 €
2158	Autres Immobilisations corporelles	+15 000,00 €
6811 042	Dépenses de fonctionnement	+ 1 683,00 €
023	Virement à la section d'investissement	- 1 683,00 €
28158 040	Recettes d'investissement	+ 1 683,00 €
021	Virement à la section de fonctionnement	- 1 683,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ces propositions à l'unanimité.

DIVERSES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal 2 demandes de subventions exceptionnelles, une émanant de la section des ACPG et une émant de l'Association des VéraK'Eu.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité refuse toute demande de subvention exceptionnelle.

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT AIDE OPHELIE EUMONT

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que compte-tenu de l'effectif important en section maternelle, il est toujours nécessaire de renforcer le poste d'ATSEM et il propose de renouveler le contrat aidé pour l'année scolaire 2019-2020 à raison de 20 h/semaine.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE BENEDICTE ETIENNE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que compte-tenu de l'absence pour maladie de Patricia POLETTI, il est nécessaire de procéder à son remplacement et il propose le renouvellement du contrat de Madame Bénédicte ETIENNE pour l'année scolaire 2019-2020.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Modification des compétence « Transport » et « Valorisation du patrimoine culturel et touristique » de la Communauté de communes du Bassin de Pont A Mousson

Depuis sa création en 2014 la Communauté de communes du Bassin de Pont A Mousson (CCBPAM) exerce, au titre de ses compétences « supplémentaires » (dites aussi « facultatives »), la compétence « transport ». Elle a en conséquence étendu son périmètre de transport urbain avec effet au 1er janvier 2015.

Au titre de cette compétence, elle gère et organise, à l'identique de la Communauté de communes du Pays de Pont A Mousson avant elle depuis 1993, les services de transports urbains, scolaires, et « à la demande », ainsi que la gestion des poteaux et abribus attachés au réseau.

Toutefois, une réponse ministérielle du 7 décembre 2017 a rappelé la position arrêtée par le Conseil d'Etat le 8 octobre 2012 et selon laquelle, contrairement aux éléments de localisation des arrêts de bus (« poteaux »), les éléments de mobiliers urbains que constituent les abribus ne sont pas des éléments indispensables à l'exécution du service de transport public. Le Conseil d'Etat a précisé qu'il était toutefois loisible à un EPCI doté de la compétence « transport », d'y adjoindre explicitement celle relative à l'installation et l'entretien des abribus sur le territoire des communes membres.

Il serait donc nécessaire, pour assurer une équité de traitement entre toutes les communes membres de compléter la compétence « transport » de la CCBPAM en y ajoutant l'installation et l'entretien des abribus affectés à l'usage des utilisateurs du réseau de transport communautaire.

Par ailleurs, la CCBPAM a également repris dans ses compétences supplémentaires, au titre de la « valorisation du patrimoine culturel touristique », la mise en valeur de certains édifices par leur illumination. Toutefois, le libellé de cette partie de la compétence mentionne toujours la liste des seules communes de l'ex Communauté de communes du Pays de Pont A Mousson tel qu'il résultait de celui des statuts de cette dernière.

Afin de pouvoir exercer cette compétence sur l'ensemble du territoire communautaire, il y a donc lieu de modifier la rédaction de cette compétence en supprimant simplement le nom des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gilbert MARCHAL, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 le 24 Juin 2019,

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	35 864,99
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	35 864,99

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Soit un excédent de financement de :	42 731,88
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
- un excédent d'investissement de :	42 731,88
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	35 864,99
- un excédent reporté de :	12 244,71
- un excédent de fonctionnement de :	23 620,28

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	42 731,88
--	------------------

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses Prévus :	128 712,59
Réalisé :	52 717,19
Reste à réaliser :	0,00

Recettes Prévus :	128 712,59
Réalisé :	95449,07
Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses Prévus :	246 040,68
Réalisé :	186 924,87
Reste à réaliser :	0,00

Recettes Prévus :	246 040,68
Réalisé :	222 789,86
Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	42 731,88
Fonctionnement :	35 864,99
Résultat global :	78 596,87

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gilbert MARCHAL, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 le 24 Juin 2019 vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses :	174 762,88
Recettes	174 762,88

Fonctionnement

Dépenses :	283 161,00
Recettes :	283 161,00

Affiché le 3 Juillet 2019

Le Maire,
Gilbert MARCHAL